

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	
Bezons		Monsieur Kevin CUVILLIER

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice Générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des Finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Déleguée titulaire

TRESOR PUBLIC	
Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim

AZUR	
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue

DELIBERATION n° 2023/1

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 8 mars 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2023**

DELIBERATION 2023/1

OBJET : DOB 2023

Vu l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires à venir tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,

Considérant la tenue du débat à l'appui du rapport des orientations budgétaires, une délibération est prise en conséquence,

Considérant que le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département, et aux présidents des EPCI membres,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2023.

Approuve, le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023 ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	
Bezons		Monsieur Kevin CUVILLIER

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice Générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYE	Directrice de l'Administration générale et des Finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Déleguée titulaire

TRESOR PUBLIC	
Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim

AZUR	
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue

DELIBERATION n° 2023/2

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 8 mars 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2023**

DELIBERATION 2023/2

OBJET : Recours à un jeune volontaire service civique : autorisation donnée au Président de demander l'agrément pour accueillir des jeunes réalisant un service civique et de signer la convention correspondante

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Service National,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Considérant que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgées de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public,

Considérant que le dispositif du Service Civique leur permet d'accomplir une mission d'intérêt général, dans un des domaines d'intervention ciblés et reconnus prioritaires pour la Nation, d'au moins 24 heures hebdomadaires, orientée auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale,

Considérant qu'un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge les volontaires

Considérant que le Service Civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier,

Considérant que le Syndicat souhaite s'engager dans l'accueil de jeunes en service civique, dispositif d'intérêt général, pour une mission liée à la prévention des déchets,

Considérant que cet accueil nécessite un agrément auprès des services de la préfecture et qu'il doit faire l'objet de la signature d'une convention,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire dès le 1^{er} mai 2023 et les années suivantes jusqu'au terme de l'agrément,

Autorise le dépôt d'une demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),

Autorise le Président à signer tout acte, convention ou contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 du syndicat pour le versement d'une prestation mensuelle et d'une indemnité complémentaire pour la prise en charge des frais d'alimentation et pour les exercices suivants, au chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	
Bezons		Monsieur Kevin CUVILLIER

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice Générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des Finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Déleguée titulaire

TRESOR PUBLIC

Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim
-------------------------	------------------------------

AZUR

Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
---------------------------	--

DELIBERATION n° 2023/3

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 8 mars 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2023**

DELIBERATION 2023/3

OBJET : CITEO / autorisation donnée au Président de signer l'Avenant de prolongation ou « Avenant n°1 » au contrat collectivité pour la filière des papiers-graphiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 décembre 2017, autorisant le Président à signer la Convention avec CITEO, pour la reprise des papiers-graphiques, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant la nécessité de prolonger d'un an, le contrat avec CITEO, pour la filière des papiers-graphiques

Considérant la nécessité de modifier le contenu de l'annexe n°10 de la convention initiale

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet d'avenant n°1 « avenant de prolongation » pour la filière papiers-graphiques, annexé

Décide d'autoriser le Président à signer, par voie dématérialisée ou non, l'avenant n°1 « avenant de prolongation » avec CITEO pour la filière papiers-graphiques, pour une prise d'effet de l'avenant au 1^{er} janvier 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	
Bezons		Monsieur Kevin CUVILLIER

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice Générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des Finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Déleguée titulaire

TRESOR PUBLIC

Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim
-------------------------	------------------------------

AZUR

Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
---------------------------	--

DELIBERATION n° 2023/4

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 8 mars 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2023

DELIBERATION 2023/4

OBJET : CITEO / autorisation donnée au Président de signer l'Avenant n°4 ou « Avenant de prolongation » au contrat type, dit Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) pour la filière emballages ménagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 décembre 2017, autorisant le Président à signer la Convention avec CITEO, pour la filière des emballages ménagers, sur la base du barème F, pour une durée de 5 ans (2018-2022),

Considérant la nécessité de prolonger d'un an, le contrat avec CITEO, pour la filière des emballages ménagers, sur la base du barème F, pour une durée de 5 ans (2018-2022), Contrat pour l'Action et la Performance (contrat CAP)

Le rapporteur entendu ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet d'avenant n°4 « avenant de prolongation » annexé

Décide d'autoriser le Président à signer, par voie dématérialisée ou non, l'avenant n°4 « avenant de prolongation » pour la filière emballages ménagers avec CITEO, pour une prise d'effet de l'avenant au 1^{er} janvier 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	
Bezons		Monsieur Kevin CUVILLIER

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice Générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des Finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Députée titulaire

TRESOR PUBLIC	
Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim

AZUR	
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue

DELIBERATION n° 2023/5

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 8 mars 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	8
Représentés	0
Votants	8

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2023**

DELIBERATION 2023/5

OBJET : CITEO / autorisation donnée au Président de signer l'Avenant n°5 ou « Avenant de mise en conformité 2023 » au contrat type, dit Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) pour la filière emballages ménagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 décembre 2017, autorisant le Président à signer la Convention avec CITEO, pour la filière des emballages ménagers, sur la base du barème F, pour une durée de 5 ans (2018-2022),

Vu la délibération n° 2023/04 du 02 mars 2022, autorisant le Président à signer l'avenant de prolongation du Contrat pour l'Action et la Performance (convention CITEO - barème F),

Considérant la nécessité de mettre à jour les conditions d'exécution du Contrat pour l'Action et la Performance (contrat CAP),

Le rapporteur entendu ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet d'avenant n°5 « avenant de mise en conformité 2023 » annexé,

Décide d'autoriser le Président à signer, par voie dématérialisée ou non, l'avenant n°5 « avenant de mise en conformité 2023 » avec CITEO, pour une prise d'effet de l'avenant au 1^{er} janvier 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		Monsieur Kevin CUVILLIER

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice Générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYE	Directrice de l'Administration générale et des Finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Déleguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délegué titulaire

TRESOR PUBLIC	
Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim

AZUR	
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue

DELIBERATION n° 2023/6

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 8 mars 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2023**

DELIBERATION 2023/6

OBJET : Actualisation du modèle de convention type de partenariat pour la reprise d'objets réemployables déposés par les particuliers au sein de l'espace réemploi de la déchetterie du syndicat AZUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2018/46 du 20 décembre 2018 approuvant le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du syndicat AZUR,

Vu la gestion déléguée de la déchetterie à un prestataire,

Considérant l'ouverture d'une cabane à dons au sein de la déchetterie AZUR dans le cadre de l'action « promouvoir le réemploi et la réutilisation » du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Considérant la nécessité de conclure une convention avec des associations partenaires du projet pour définir les modalités et conditions de reprise des objets déposés par les particuliers,

Considérant le projet de convention de partenariat pour la reprise d'objets réemployables déposés par des particuliers au sein de l'espace réemploi de la déchetterie,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la convention de partenariat pour la reprise d'objets réemployables déposés par des particuliers au sein de l'espace réemploi de la déchetterie ci-annexé,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le modèle de convention type de partenariat pour la reprise d'objets réemployables déposés par des particuliers au sein de l'espace réemploi de la déchetterie,

Autorise le Président à signer les conventions avec les différents partenaires,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		Monsieur Kevin CUVILLIER

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice Générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des Finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Bezons

Madame Nessrine MENHAOUARA	Déleguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délegué titulaire

TRESOR PUBLIC

Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim
-------------------------	------------------------------

AZUR

Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
---------------------------	--

DELIBERATION n° 2023/7

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 8 mars 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2023

DELIBERATION 2023/7

OBJET : Eco TLC - Re_Fashion / Autorisation de signer le contrat type pour la filière des textiles, linges, Chaussures (TLC) : pour la période 2023-2028, suite au ré-agrément de l'éco-organisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-10, L. 541-10-1 (11°) et R. 543-214,

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC),

Vu la demande d'agrément déposée par la société Eco TLC - Refashion en date du 9 décembre 2022 et complétée le 14 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs en date du 22 décembre 2022,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme, Eco TLC – Re_fashion, de la filière à responsabilité élargie du producteur des déchets de textiles, chaussures et linge de maison (TLC) paru au journal officiel,

Considérant la présence de bornes destinées à la collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures sur le territoire du Syndicat AZUR,

Considérant la nécessité de contractualiser avec l'éco-organisme, désigné par l'état, Eco TLC – Re_fashion, de la filière déchets de textiles, chaussures et linge de maison (TLC)

Le rapporteur entendu ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention type pour la filière des textiles, des linges de maison et chaussures, annexée

Autorise le Président à signer, par voie dématérialisée ou non, la convention type avec Re_fashion pour la période 2023 – 2028 et les pièces afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON ARGENTEUIL**

Étaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Corneilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine	Madame Nathalie JOLLY	

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		Monsieur Kevin CUVILLIER

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice Générale du Syndicat
Madame Nathalie COGYNE	Directrice de l'Administration générale et des Finances
Madame Isabelle LAIR	Directrice des Ressources Humaines

Absents excusés :

Bezons	
Madame Nessrine MENHAOUARA	Déleguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délegué titulaire

TRESOR PUBLIC	
Monsieur Rodolphe Riant	Comptable Public par Interim

AZUR	
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue

DELIBERATION n° 2023/8

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 8 mars 2023

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	7
Représentés	0
Votants	7

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2023****DELIBERATION 2023/8****OBJET : Versement anticipé des contributions 2023 sur la base des contributions 2022****Le Comité Syndical,
Sur le rapport du Président,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la délibération 2022/14 du 12 avril 2022 relative à la fixation des appels à contributions 2022,**Considérant** que le syndicat AZUR est financé à plus de 70 % par les contributions de ces membres,**Considérant** qu'il convient d'honorer les charges pour les prestations effectuées entre le 1^{er} janvier 2023 et le vote du budget,**Considérant** la nécessité de percevoir les recettes des contributions dans l'attente du vote du budget,**Le rapporteur entendu ;****Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :****Autorise** le versement anticipé des contributions 2023 sur la base des montants 2022 selon le tableau ci-dessous :

EPT BOUCLE NORD DE SEINE Pour la contribution d'équilibre Argenteuil	Montant des titres émis
JANVIER	147 093,08 €
FEVRIER	147 093,08 €
MARS	147 093,08 €
AVRIL	147 093,08 €

CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE Pour Bezons	Montant des titres émis
JANVIER	337 693,17 €
FEVRIER	337 693,17 €
MARS	337 693,17 €
AVRIL	337 693,17 €

CA VALPARISIS Pour Cormeilles-en- Parisis et la Frette-sur- Seine	Montant des titres émis
JANVIER	212 066,67 €
FEVRIER	212 066,67 €
MARS	212 066,67 €
AVRIL	212 066,67 €

Dit que la régularisations des titres selon les montants définitifs des contributions votés pour l'exercice 2023 interviendra au mois de mai 2023,

Dit que les titres seront émis au chapitre 74

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

